

En vertu de l'alinéa 27(1) du *Règlement de 2015 sur les garderies d'enfants*, chaque titulaire de permis qui accepte d'administrer des médicaments à un enfant doit : (a) obtenir au préalable l'autorisation écrite du parent de l'enfant et (b) inscrire dans une fiche chaque dose du médicament administrée à l'enfant et conserver ces fiches.

Autorisation d'administrer un médicament

***Un formulaire distinct doit être rempli pour chaque médicament administré.**

Nom de l'enfant: _____

Nom du médicament: _____

Posologie: _____

Heures où le médicament doit être administré: , ,

Nom du centre de services de garde ou du service de garde en milieu familial: _____

Par la présente, j'autorise le personnel du centre de services de garde ou du service de garde en milieu familial nommé ci-dessus à administrer à l'enfant le médicament susmentionné selon la posologie déterminée et aux heures indiquées.

Remarque : Le centre pourrait divulguer des renseignements personnels sur l'état de santé de l'enfant au ministère de l'Éducation au cours du processus de vérification de l'acquittement des obligations du centre en matière de tenue de dossiers.

Date: ____/____/____
Année / Mois / Jour

Signature du parent ou du tuteur

Fiche des médicaments administrés

Inscrivez la date dans la colonne de gauche et indiquez les heures où le médicament est administré. La personne qui administre le médicament à l'enfant doit inscrire ses initiales dans la case appropriée.

Date Année/Mois/Jou	HEURES DE LA PRISE DU MÉDICAMENT						Commentaires
	Heure	Initiales	Heure	Initiales	Heure	Initiales	

